

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame la conseillère Shanna Roussy et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier et Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Doris Réhel. Sont également présentes mesdames Caroline Dégarie, directrice générale par intérim, et Gemma Vibert, greffière.

Ouverture de la séance à 19 h 30.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Poste de directeur général
  - 1.1 Contrat établissant les conditions d'embauche de M. Michel L. Fréchette à titre de directeur général
  - 1.2 Autorisation de signature des chèques lors des vacances ou en cas d'absence de la trésorière
2. Demande du CISSS de la Gaspésie pour l'autorisation de tenir un kiosque d'information à la halte routière de Barachois, le 26 juillet 2024, relativement aux services offerts par Aire Ouverte - Gaspé

**RÉS. NO. 221-2024 : CONTRAT DE TRAVAIL DE M. MICHEL L. FRÉCHETTE  
À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PERCÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2024, le conseil municipal a procédé à l'engagement de monsieur Michel L. Fréchette à titre de directeur général de la Ville de Percé;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis, ses conditions d'engagement ont été négociées;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont été informés des conditions convenues et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les conditions d'engagement de monsieur Michel L. Fréchette à titre de directeur général, et d'autoriser la mairesse suppléante, madame Doris Réhel, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat, d'une durée de cinq ans débutant le 29 juillet 2024 et comportant une période d'essai d'un an, à intervenir entre les parties.

**RÉS. NO. 222-2024 : SIGNATURE DES CHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le directeur général, monsieur Michel L. Fréchette, soit autorisé à signer les chèques, pour et au nom de la Ville de Percé, lors des vacances ou en cas d'absence prolongée de la trésorière.

**RÉS. NO. 223-2024 : CISSS DE LA GASPÉSIE – AIRE OUVERTE GASPÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le CISSS de la Gaspésie à utiliser la halte routière de Barachois pour tenir un kiosque d'information, le 26 juillet 2024, dans le but de faire connaître les services offerts aux jeunes de 12 à 25 ans, leur famille et leurs proches, par les intervenants d'Aire Ouverte Gaspé.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, madame la mairesse suppléante annonce l'ouverture de la période de questions.

**ADVENANT 19 H 43**, monsieur le conseiller Michel Rail propose la levée de la présente séance.

---

**DORIS RÉHEL,  
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**DORIS RÉHEL,  
MAIRESSE SUPPLÉANTE**